

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2015

Date de la convocation : 14 mars 2015

L'ordre du jour est le suivant :

- Suivi des projets et travaux en cours
  - logements seniors
  - lotissement " le Moulin "
  - sécurisation RD99
- Vote
  - des taux d'imposition 2015 des taxes directes locales
  - des subventions
- Inventaire des zones humides
- Étude de divers devis
- Compte rendu des différentes réunions
- Présentation du Contrat Communal d'Urbanisme (CCU)
- Cabinet médical
- Tivoli
- Délibérations et questions diverses

Présents : Joël BOBINEAU, Henri GORALCZYK, Evelyne TOUTAIN, Damien SABOURAUD, Sonia ALLETRU, Denise AUGUIN, Jacky BELOUIN, Marinette BOBINEAU, Stéphane BONNEAU, René-Louis COLAS, Jackie LARDY, Claude PICARD, Stéphanie ROYER, Fabienne SPENNATO

Secrétaire de séance : Evelyne TOUTAIN

Monsieur le maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu de réunion. Aucune remarque de la part de l'assemblée. Le compte rendu est approuvé.

### 1- SUIVI DES PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

#### ➤ Logements séniors

M le maire fait le point sur le dossier :

- un courrier a été adressé à M Fabrice Bouillaud, l'informant des différentes étapes administratives, techniques et de leurs coûts, relatives à l'acquisition du bien immobilier. À ce jour, pas de réponse.
- après entretien téléphonique et négociations, les sociétés de désamiantage ont présenté un second devis :

- Sté Technik amiante (Champagné les Marais) : devis 13 536€ ttc (au lieu de 15 060€ ttc)
- Sté Murail ETAP (Bois de Céné – 85) : devis 13 080€ ttc (au lieu de 14 340€ ttc)

Après en avoir délibéré, les élus décident de retenir la société Murail Etap pour effectuer les travaux de désamiantage pour un montant de prestation de 13 080 euros ttc et autorisent la signature du devis.

- rencontre avec Vendée Logement : présentation des plans avec différentes modifications, entre autres : largeur des portes de garage, groupement des boîtes aux lettres, élargissement des trottoirs.
- Sydev : les effacements de réseaux sont terminés et les lampadaires installés.

#### ➤ Lotissement " le Moulin "

M le maire informe les élus que le cabinet Christian Millet a travaillé sur le projet du lotissement et présenté une estimation des travaux de viabilité pour un montant total de 376 000,00 euros ht, comprenant les phases techniques, honoraires et maîtrise d'œuvre.

La surface étant de 12 431m<sup>2</sup>, le coût des travaux au m<sup>2</sup> est de 30.25€/m<sup>2</sup>

➤ Sécurisation RD 99 (entrée du bourg, la Joletière)

M le maire expose aux élus que M Millet a en charge le dossier :

- état des lieux, relevé topographique,
- différentes esquisses et propositions d'aménagement,
- devis

Dossier à suivre

2- VOTE :

- DES TAUX D'IMPOSITION 2015 DES TAXES DIRECTES LOCALES

- DES SUBVENTIONS

a) À l'unanimité, les élus décident une augmentation de 1% des taux d'imposition 2015 des taxes directes locales soit :

- Taxe habitation : 18,66%
- Taxe foncière (bâti) : 17,15%
- Taxe foncière (non bâti) 53,40%

b) Les élus décident de voter les subventions suivantes aux différentes associations et organismes :

Détail des subventions versées

- Rando merventaise : ne sollicite pas de subvention pour 2015
- Antenne secourisme St-Hilaire-des-Loges 100€
- Comite des Parents d'Elèves Mervent 120€
- Société de Chasse Mervent 120€
- Restos du cœur 100€
- Rallye Cor Merventais 200€
- Association E.C.L.O.R.E 100€
- Nautisme Fontenay-Mervent 120€
- Gymnastique Volontaire Féminine « la Détente » 120€
- USAV club de foot 650€
- Association « Pas de pneus dans mon eau » : ne sollicite pas de subvention pour 2015
- La Cicadelle 100€
- AFN Mervent 120€
- Association « Mère et Vent » 120€
- l'Espoir Merventais, club de pétanque 120€
- Club de Handball Foussais 100€
- Coopérative école 1 097€  
(participation au financement du voyage des CM)

Subvention exceptionnelle versée au Lycée Rabelais de Fontenay-le-Comte : 200 euros  
(participation de 2 lycéens merventais au raid UNSS en Guyane)

M le maire informe que l'association « rando merventaise » organisera la 20ème rando pédestre et Vtt en 2015, sans continuation dans les prochaines années, sauf si une association souhaite reprendre la manifestation. Ayant une trésorerie positive, l'association souhaite acheter des tables et bancs de plein air pour renouveler l'existant.

3- INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Après présentation aux élus, par M O.Massard et Mme L.Theunissen de l'IIBSN (Institut Interdépartemental du Bassin Sèvre Niortaise), des différentes étapes de l'inventaire des zones humides réalisées sur la commune, les élus doivent délibérer pour approuver cette étude.

M le maire rappelle quelques grandes lignes :

- signature de la convention avec l'IIBSN, dont l'objectif est d'assurer la mise en œuvre de l'inventaire selon la méthode validée par le Commission Locale de l'Eau (CLE)

- création d'un groupe d'acteurs composée d'élus, d'agriculteurs, de représentants d'associations (délibération en 2013)
- réunions de terrains, de restitution avec et auprès des acteurs
- les résultats : la commune présente une surface totale de zones humides de 157.18ha, soit 11.8% de la surface communale (hors boisements), l'inventaire du réseau hydrographique a permis d'identifier un réseau complémentaire d'environ 10,5km s'ajoutant aux 34,7km existants. L'inventaire a également permis d'identifier 60 plans d'eau ou mares, 17 sources, 12 fontaines et sources aménagées, 5 lavoirs, 2 lavoirs-source.

Cette étude technique doit être incluse dans le document d'urbanisme.

La CLE est la commission chargée de vérifier la qualité de ces inventaires, elle donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après toutes ces informations et débat, les élus, à l'unanimité approuvent le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau.

#### 4- ÉTUDE DE DIVERS DEVIS

- Restaurant scolaire : devis validé pour montant de 865.33€ ttc avec la Sarl Gachignard pour la remise en fonctionnement de la hotte de la cuisine.
- Fontaine, pl du Héraut : le devis présenté par la Sarl Gachignard s'élève à 1 756.30€ ttc et propose l'installation de 2 pompes de puits. Après discussion technique, une seule pompe pourrait suffire. Il sera demandé à l'entreprise de modifier son devis.
- Spectacle des enfants Noël 2015 : le devis validé pour un montant de 850€ ttc avec l'animateur Garry Circus.
- Tondeuse : différentes démonstrations de matériels ont été faites en présence des employés communaux. Aucune décision n'est prise quant à l'achat du matériel. Sont également à prévoir l'achat d'une tondeuse classique (pour les petites surfaces) et un rotofil.

#### 5- COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

- Plan de désherbage : M le maire informe les élus qu'une réunion s'est déroulée en mairie en présence des différents acteurs pour échanger et valider les informations des audits réalisés: étude des zones de désherbage, moyens techniques, produits. Dans le cadre de la mutualisation, il pourrait y avoir des aides à l'acquisition de matériel.
- Conseil d'école : M le maire rend compte de la réunion du Conseil d'école du 10 mars
  - fête de Noël : bon retour de la part des parents, étude pour regrouper les spectacles de l'école et de la commune.
  - Jardin solidaire : proposition d'un emplacement à côté de la mairie pour l'année 2016.
  - Projet artothèque : rencontre prévue entre toutes les écoles le 18 juin.
  - Prévention routière, activité piscine
  - Voyage scolaire : se déroule du 11 au 13 mai à Notre-Dame de Monts. La directrice remercie la municipalité d'autoriser Mme B. Annereau à accompagner le groupe.
  - TAP : bon retour
  - Calendrier des manifestations : carnaval 10 avril ; fête de l'école 31 mai
  - Prévisions rentrée 2015/2016 : 63 élèves
  - Demande d'achat de 3 appareils photos (environ 200 euros) : avis favorable
- Réunion ONF / Communauté de Communes (tourisme)
  - Suite à l'incendie de leur bâtiment technique, l'ONF se porterait acquéreur du bâtiment du camping du Chêne Tord : dossier à suivre.

- Suite à la fermeture du camping du Chêne Tord, les différents matériels et outillages ont été récupérés.
- Entretien du mobilier urbain en forêt  
Coût annuel de la remise en état 23 200€ (à la charge de la Communauté de Communes)

## **6- PRESENTATION DU CONTRAT COMMUNAL D'URBANISME (CCU)**

M le maire rend compte de la réunion de présentation du CCU :

Les objectifs : Renforcer l'attractivité des centres bourgs,

Soutenir les communes pour les opérations de renouvellement urbain, de développement des commerces et services, d'habitat et d'aménagement.

Les bénéficiaires : les communes de – de 10 000 habitants – 1 CCU par commune.

Les étapes : le CCU se décompose en 3 étapes : un pré-diagnostic, une phase étude et une phase travaux. La réalisation du CCU est accompagnée par une cellule d'appui départementale d'aménagement et d'urbanisme coordonnée par le département et ses partenaires, CAUE, ADILE.

La phase pré-diagnostic est gratuite et réalisée par la cellule d'appui. Cette phase permet d'identifier les besoins, de déterminer les contours des études et travaux.

À l'issue de cette 1<sup>ère</sup> étape, une convention d'étude « CCU » est signée avec le Département. Les études sont financées par le Département au taux de 30% dans la limite d'une dépense globale plafonnée à 30 000,00€ ht, soit une aide plafonnée à 9 000,00€.

À l'issue de cette 2<sup>ème</sup> étape, une convention de travaux est signée.

Entrent dans le cadre des dépenses éligibles pour les communes de -3000 habitants, la création de logements locatifs (soit par la construction ou la réhabilitation de locaux), les travaux de démolition de bâtiments nécessaires à la mise en œuvre du projet, les acquisitions (opérations de reconstructions).

Le plafond des dépenses subventionnables 500 000€ ht, taux de subvention 25%, aide maximale 125 000€

M le maire informe que le projet de construction des logements seniors pourrait bénéficier du CCU via les critères suivants : acquisition, démolition, dépollution ... et que le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère ne peut y prétendre.

## **7- CABINET MEDICAL**

M le maire informe les élus que le bail du Dr Ghioca sera révisé. Sur ce nouveau bail figurera le montant de la location des 2 cabinets médicaux, soit 700 euros (2x350euros).

- matériel médical : le docteur Lordier serait d'accord pour le rachat du matériel médical et informatique, hors mobilier de bureau, acquis par la commune lors du départ du Dr chemin.

Cabinet infirmier de Foussais : après avoir étudié la possibilité de tenir une permanence à Mervent, le centre infirmier a décidé pour des raisons administratives de ne pas donner suite à ce projet.

Pédicure/Podologue : le partage des cabinets para-médicaux et médicaux, pourraient permettre à Mme Héreng, vis-à-vis de son souhait, de continuer à exercer sur la commune.

## **8- TIVOLI**

M le maire rappelle que rien n'a été vraiment défini quant à la mise à disposition du tivoli.

Il donne lecture du projet de contrat.

Après discussions, les élus décident de mettre à disposition gracieusement le tivoli, aux associations merventaises + certaines extérieures (ex les cavaliers sud-Vendée) et de le louer aux habitants de la commune 150 euros / caution 500 euros sur présentation d'une attestation d'assurance. La valeur neuve est estimée à 7 000 / 8 000€.

## 9- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Dispositif Eco-pass : M le maire informe les élus de la nécessité de délibérer sur l'attribution de cette aide pour l'année 2015. Pour rappel, il s'agit d'une aide de 3000 euros, attribuée par la commune à hauteur de 1500 euros et de 1500 euros par le Conseil Général, selon des critères définis.

À l'unanimité, les élus décident de renouveler l'aide financière Eco-pass et de fixer à 2 le nombre de primes pour l'année civile et d'autoriser M le maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles.

➤ Plantations le long du bâtiment de la cantine : aménagement de 2 parterres, il reste les bordures à poser,

➤ Plantations autour des arbres sur la place,

➤ Contrôles des stations d'épuration : bon fonctionnement

➤ Lecture du courrier du restaurant le Mangoustan relatif à la vitesse excessive des véhicules route du Lac et de la sortie des véhicules rue de la Vallée,

➤ Vol des vasques et cendrier : salle JL Ripaud,

➤ Collecte des papiers : projet de modification de la collecte des papiers, des containers seraient installés à proximité des containers à verres,

➤ Camping-cars : collecte à compter du 11 avril, pas de changement dans le tarif soit 5€ la nuitée, report de la mise en place de la taxe de séjour. Planning des week-end établi jusqu'à septembre.

**Question de M S.Bonneau** : qu'en est-il du terrain proposé pour jardinages ?

Le terrain est partagé en 3 lots. La location d'un lot est fixée à 30 euros ; tarif sera réactualisé selon les indices Insee.

Levée séance 00h15

Prochaine réunion : le 10 avril 2015 à 20h30